



# **[COMMUNIQUE DE PRESSE] INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION : La CFDT salue un jour historique pour les femmes du monde entier**

Cinquante ans après la loi Veil, le Parlement a gravé dans la constitution la « liberté garantie pour les femmes d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». La CFDT salue un jour historique.

Un jour historique pour la liberté des femmes françaises. Un jour historique pour les femmes européennes en proie à de grandes disparités dans l'application de ce droit fondamental. Un jour historique pour les femmes du monde entier qui, faute d'accès à des conditions d'avortement sécurisées, meurent par dizaine de milliers ou sont emprisonnées. Un jour historique pour toutes les associations et les organisations qui se sont battues sans relâche pendant des années pour cette inscription.

Le droit à l'avortement n'est jamais garanti. En juin 2022, une décision de la cour suprême des États-Unis de ne plus le protéger sur l'ensemble du territoire américain a rapidement conduit une vingtaine d'États les plus conservateurs à le réduire ou à en interdire l'accès. La France n'est pas à l'abri. L'inscription de l'IVG dans la constitution la préserve désormais de tout retour en arrière. C'est une victoire pour les femmes. C'est une victoire pour toute la société.

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA CFDT



Documents

[La CFDT salue un jour historique pour les femmes du monde entier](#)